

Commune de

Ville-d'Avray

Ville-d'Avray, le 21 septembre 2015

Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
Département des Hauts-de-Seine

Le Maire
Membre honoraire du Sénat

CABINET DU MAIRE

Tél. : 01 41 15 88 35 – Fax : 01 47 50 35 43

Mail : e.turac@mairie-villedavray.fr

Affaire suivie par : Emma Turac

Monsieur Patrick Samuel
Président
Association Dagoverana
34, rue de Marnes
92410 Ville-d'Avray

Madame Catherine Blain
Présidente
Association Collectif de la Ronce
8, rue de la Ronce
92410 Ville d'Avray

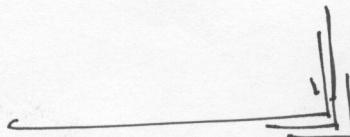

Madame, Monsieur,

Votre courrier en recommandé avec accusé de réception dans lequel vous m'interrogez sur le devenir de la maison forestière de la rue de Versailles m'est parvenu.

J'observe que, sans attendre ma réponse, vous avez déjà porté à ce sujet des jugements définitifs qui ont même été repris à l'extérieur. Je me limite donc ici à prolonger sur un point l'intervention que j'ai eu l'occasion de faire sur la même question lors de notre réunion publique du 16 septembre, pour souligner que c'est me faire injure que de laisser entendre, de manière racoleuse, que je pourrais envisager d'urbaniser une forêt domaniale dont je sais au moins aussi bien que vous qu'elle est inaliénable.

Je note par ailleurs votre souci de me « sensibiliser » sur les prescriptions législatives en matière de concertation. Il est évident qu'en tous domaines nous nous attachons à respecter la loi. Je ne peux ici que vous laisser la responsabilité des qualificatifs tout aussi définitifs que vous reprenez pour caractériser nos réunions publiques.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Denis Badré